



Griffe de sorcière

(*Carpobrotus edulis*)

Régulation de la Griffe de sorcière sur les sites Natura 2000 des îles d'Ouessant, de Molène et de Sein.

Parc naturel régional d'Armorique (PNRA)

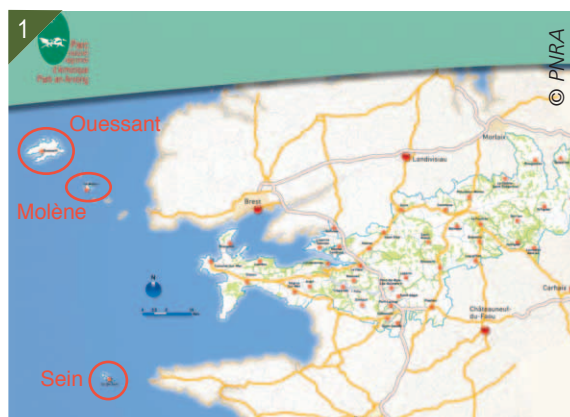
- Le Parc est le 2^e Parc naturel régional à avoir été créé en France. D'une superficie de 125 000 hectares, son territoire s'étend sur 44 communes, des îles de la mer d'Iroise aux landes et tourbières des Monts d'Arrée.
- Ses missions sont définies dans sa charte 2009-2023 « pour des paysages d'Armorique choisis ». Le PNRA est opérateur Natura 2000 pour 7 sites, dont la partie terrestre des îles de la mer d'Iroise, et c'est dans ce cadre qu'il travaille sur la gestion des espèces exotiques envahissantes présentes.
- Contact : Agathe Larzillière, chargée de missions biodiversité au PNRA - agathe.larzilliere@pnr-armorique.fr

Site d'intervention

- Les opérations de gestion ont eu lieu sur les îles d'Ouessant, de Molène et de Sein. Ces sites sont classés Natura 2000 (FR 5300018 « Ouessant – Molène » et FR 5302007 « Chaussée de Sein »). Les îles sont également classées réserves de biosphère (Unesco).
- Plusieurs habitats d'intérêt communautaire sont présents sur ces sites : laisse de mer à Bette maritime (1210), végétation des fissures de rochers à Criste marine (1230), pelouses aérohalines (1230), landes sèches à Ajonc de Le Gall et Bruyère cendrée (4030), etc.
- On y trouve plusieurs espèces d'intérêt communautaire : Chou marin (*Crambe maritima*), Oseille des rochers (*Rumex rupestris*), ou protégées : Ophioglosse du Portugal (*Ophioglossum lusitanicum*), Isoète épineux (*Isoetes histrix*), etc.
- Des inventaires réalisés sur ces 3 îles ont montré une colonisation des habitats patrimoniaux du littoral par plusieurs espèces exotiques envahissantes, dont la Griffe de sorcière (*Carpobrotus edulis*).

Nuisances et enjeux

- La Griffe de sorcière colonise les falaises, les landes sèches et les pelouses aérohalines. Elle concurrence, voire supprime, la flore locale dont les espèces protégées comme



Localisation des îles d'Ouessant, de Sein et de Molène.

l'Ophioglosse du Portugal et l'Isoète épineux, entraînant une diminution de la biodiversité végétale.

Interventions

- Sur les stations facilement accessibles, l'objectif des opérations est l'élimination de l'espèce. En bordure de falaise, il est d'éviter que la Griffe de sorcière ne colonise les pelouses rases.
- Sur les stations accessibles, la technique consiste à arracher manuellement chaque plante. En partant de sa base, les rameaux s'arrachent plus facilement. Ils sont ensuite mis directement en sac pour éviter leur dissémination.
- Une fois toutes les plantes retirées de la station, la litière de feuilles fanées est également ramassée à l'aide d'un râteau. Il est important de ne laisser aucun fragment de plante sur place car elle bouture facilement.
- Les stations localisées en bord de falaise nécessitent du matériel adapté (détaillé en section Bilan) car compte tenu de la pente il est important de sécuriser l'intervention pour éviter de chuter. Les agents encordés sont rattachés à un véhicule lourd (3 personnes maximum pour un véhicule de type camionnette) ou un rocher. L'objectif est d'éliminer les griffes sur une bande de 3 m en partant du front de falaise. La technique d'arrachage manuel est la même que sur les autres stations et les déchets sont stockés au fur et à mesure dans des sacs.

■ Sur Ouessant

■ En été 2015, un inventaire des zones colonisées a permis de recenser 86 stations de Griffes de sorcière couvrant une superficie cumulée de 23 000 m², pour la plupart difficilement accessibles.

■ Les deux seules stations facilement accessibles de l'île ont été traitées en 2012 et en 2016. La première station, de taille réduite (1 m²) a été arrachée par un agent du Parc en 2012 et a nécessité environ 2 heures d'intervention. En 2016, l'intervention sur la seconde station, qui s'étendait sur 5 m², s'est déroulée dans le cadre d'un chantier d'insertion. L'opération a mobilisé 8 personnes durant 2 heures.

■ Dans les deux cas, les déchets ont été stockés sur une plateforme spéciale en déchetterie puis incinérés.

■ Un suivi est réalisé annuellement pour éliminer les repousses.

■ Une carte de priorisation des stations à traiter en bord de falaise a été établie en fonction des enjeux habitats et flore.

■ Sur Sein

■ En 2013, dans le cadre d'une animation grand public sur les plantes invasives, un chantier participatif a été organisé pour arracher une zone de 10 m² de griffes de sorcière. Cette opération a réuni 6 personnes pendant 4 heures. Par la suite, l'agent du parc présent sur place depuis 2015 a éliminé quasiment toutes les stations de Griffes de sorcière. Les rameaux arrachés ont été éliminés avec les déchets ménagers.

■ L'agent a également réalisé un suivi des zones traitées, une fois par an pendant 3 ans.

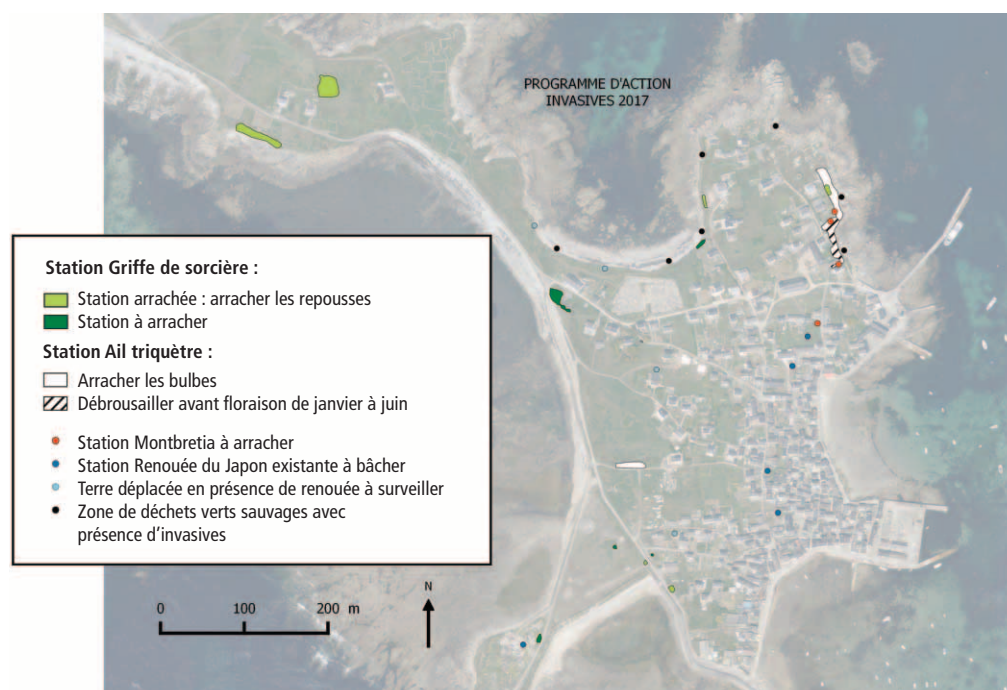
■ Ces opérations représentent au total 140 heures d'arrachage et de retour sur site sur 3 ans, pour une superficie cumulée d'environ 1 500 m².

■ Sur Molène

■ En 2014, deux stations représentant une superficie totale de 15 m² ont fait l'objet d'interventions d'arrachage grâce à des chantiers d'éco-volontariat organisés dans le cadre d'un échange européen. Ils ont mobilisé une quinzaine de jeunes durant 2 jours.



1 - La Griffes de sorcière (à droite) menace les pelouses écorchées à *Ophioglosse* et *Isoète*, 2 espèces rarissimes.
2 - Arrachage de la Griffes de sorcière à Ouessant.
3 - Arrachage de la Griffes de sorcière à Molène.



Cartographie des zones d'arrachage sur l'île de Sein en 2017. Agathe Larzillière, PNRA.



■ Lors des chantiers, le fait de ramasser ou non la litière en même temps que les plantes a été testé. À la suite du ramassage de la litière, la flore d'origine se redéveloppe, accompagnée cependant de nombreuses plantules de griffes de sorcières. En absence de ramassage, le développement d'un roncier a été observé. Le ramassage est désormais appliqué sur toutes les stations, nécessitant un suivi régulier des stations pendant au moins 3 ans pour éliminer les nouvelles plantules.

Résultats et bilan

■ Résultats

Nombre de stations et superficie arrachée dans chaque île

| | Nombre de stations | Superficie traitée (m ²) | Temps passé |
|----------|--------------------|--------------------------------------|-------------|
| Ouessant | 2 | 10 | 4 heures |
| Sein | 22 | 1500 | 140 heures |
| Molène | 2 | 15 | 12 heures |

■ Des passages mensuels sont réalisés sur les sites d'intervention pour éliminer les repousses. Ces interventions nécessitent une à deux heures par mois sur chaque île. Une diminution des repousses au fur et à mesure du temps est constatée.

■ Bilan

■ Le coût des arrachages bénévoles n'a pas été estimé. Il n'a pas nécessité l'achat de matériel particulier hormis des sacs poubelle.

■ Le coût des interventions d'arrachage réalisées en interne est estimé entre 15 et 30 € de l'heure en fonction de l'agent concerné.

■ Le kit de sécurisation pour les chantiers en bordure de falaise contient le matériel suivant (par personne) :

- 1 harnais EN361 ;
- 1 corde de 60 m, statique diamètre 11,5 mm ;
- 1 antichute sur corde adapté au diamètre du bout ;
- 3 mousquetons minimum EN362 ;
- 1 casque antichute ;
- 1 big bag chantier ;
- 3 sangles d'ancrage (boucle) EN795 classe B, de 80 cm, 1,20 m et 1,50 m ;
- 4 pieux métalliques de 1 m de long + 1 masse.

Le coût d'un kit complet est d'environ 300 € par personne.

■ Pour le chantier d'insertion d'Ouessant, une convention de partenariat entre la Maison familiale du paysage et de l'horticulture de Saint Grégoire (35), le PNRA et la mairie d'Ouessant a été signée. Le partenariat prévoit une aide pour le financement du logement par le PNRA plafonnée à 2 000 € pour 5 jours. Le chantier Griffes de sorcière, organisé sur une demi-journée, a donc coûté 200 €.

Valorisation des actions

- Ces actions ont fait l'objet d'informations lors des réunions des Comités de gestion des sites Natura 2000 insulaires du Parc et insérées sur le site internet du PNRA.
- Des articles dans les bulletins communaux relaient ces informations au niveau local.
- La mise en place de chantiers participatifs, lorsque la situation s'y prête, permet de sensibiliser les habitants et de les rendre acteurs de la préservation des espaces naturels.

Perspectives

- Sur Ouessant, des suivis photos sont réalisés tous les 5 ans sur plusieurs stations pour suivre la rapidité de colonisation des griffes au niveau des falaises du Stiff (nord-ouest de l'île) et une station est suivie spécifiquement pour évaluer la rapidité de colonisation d'une pelouse écorchée à Ophioglosse et Isoètes. Des interventions sont prévues pour éliminer les stations prioritaires en bord de falaise à partir de 2020.
- Sur les îles de Molène et de Sein, les stations ayant fait l'objet d'interventions sont suivies annuellement. D'autres stations ont été repérées depuis et font systématiquement l'objet d'un chantier en interne ou avec l'aide de bénévoles.
- Le PNRA réalise également des interventions de gestion sur d'autres espèces exotiques envahissantes présentes sur ces îles : Ail triquètre (*Allium triquetrum*), Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), Herbe de la pampa (*Cortaderia selloana*), entre autres.

Rédaction : Harmonie Coroller, Agathe Larzillière, Parc naturel régional d'Armorique et Doriane Blottière, Comité français de l'UICN, dans le cadre du Centre de ressources Espèces exotiques envahissantes. Octobre 2019.

Édition 2022

En savoir plus...

- PNRA. 2010. Document d'objectifs Natura 2000, sites Natura 2000 « Ouessant - Molène » et « Chaussée de Sein » 608 pp.
- Suivis écologiques et naturalistes sur la partie terrestre du site Natura 2000 FR5300018, île d'Ouessant, bilans 2014, 2015, 2016, 2017. Documents disponibles sur demande.

